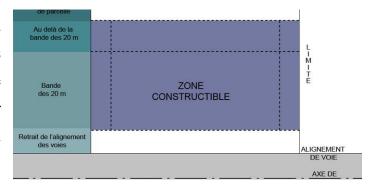
Cours d'urbanisme conçus par monsieur BENALIA F.

Docteur de l'Université François Rabelais de Tours -France- Enseignant à l'USTHB.

VIII. LEXIQUE DE L'URBANISME : (33 définitions)

♦ Alignement : est la délimitation du domaine public des terrains riverains par la voirie. Toute nouvelle construction doit se placer derrière la ligne fixée par le plan d'alignement.



- ♦ Aménagement piétonnier : des espaces de voirie destinés à recevoir un aménagement piétonnier (y compris les vélos et certains véhicules).
- ◆ Bâtiment protégé : Immeubles qui possèdent une qualité architecturale remarquable, ou constituent un témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier (protéger par un plan).
- ♦ Constructions d'intérêt collectif : Ils recouvrent : les locaux administratifs, les constructions des services de secours, les établissements d'enseignement, de justice, de santé, culturels et sportifs, les lieux de culte...etc.
- ♦ Droit de préemption urbain (D.P.U.) : c'est le droit accordé à une personne publique d'acheter un bien (bâtiments, terrain...) par préférence à tout autre, si le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre. Il l'est par une délibération communale motivée.
- **♦** Emplacement réservé : localisation sur des terrains des emplacements réservés pour la réalisation de programmes (logement, voirie, espace vert...).
- ♦ Emprise constructible maximale (E.C.M.) : délimitation des Emprises constructibles maximales, sur des terrains dont la forme urbaine est à protéger (protection du paysage urbain.)

- ♦ Espace à libérer : Des espaces à libérer de leurs constructions, sont délimités sur les documents graphiques du règlement, en vue d'améliorer le paysage urbain local.
- ♦ Fuseaux de protection d'un site : sont des prescriptions qui protègent des vues remarquables perceptibles de l'espace public (vues panoramiques, faisceau de vues ou échappées sur un monument).
- ♦ Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) : permet de traiter conjointement problèmes d'aménagement, sociaux et économiques pour une prise en charge globale d'un quartier.
- ♦ Habitabilité : Opérations concernant des logements existants et destinées à en améliorer l'accessibilité, l'hygiène, l'isolation phonique ou thermique, la sécurité et les conditions générales de confort.
- ♦ Habitation : cette destination comprend tous les logements, y compris les logements de fonction et les chambres de service (sauf l'hôtellerie).
- ♦ Hauteur maximale des constructions : les documents graphiques du règlement, indiquent la hauteur maximale que ne peuvent pas dépasser les constructions sur des terrains.
- ♦ Hippodamien: en urbanisme, est un type d'organisation de la ville dans lequel les rues sont rectilignes, et se croisent à angles droits (en damier, orthogonal).
- ♦ Îlot : est la partie du territoire, bâtie ou non, délimitée par des voies publiques ou privées.
- ♦ Lotissement : est la division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments.
- ♦ Matériau biosourcé : les matériaux de construction sont dits biosourcés lorsqu'ils sont issus, en totalité ou en partie, de la biomasse végétale ou animale.
- ◆ Marchés de définition : Pour élaborer des projets urbains complexes une procédure permet, d'associer le maître d'ouvrage, des spécialistes extérieurs et des acteurs locaux, de mettre en concurrence plusieurs équipes de conception en confiant à chacune un marché d'étude.
- ◆ Nivellement orthométrique : est le système dans lequel sont exprimés les repères de nivellement, le niveau de la mer pris pour référence.
- ♦ Périmètre de localisation : délimitation des terrains sur lesquels est prévue la réalisation d'équipements, ouvrages, espace verts publics ou d'installations d'intérêt général.

- ♦ Plan de protection des Risques : dans les zones de risque délimitées par ce Plan, la réalisation de constructions, installations ou ouvrages, ainsi que les travaux sur les bâtiments existants et les changements de destination sont subordonnés aux dispositions réglementaires énoncées par ledit document.
- ◆ Prospect : c'est une règle d'urbanisme qui organise les volumes dans la ville. Il dimensionne en premier lieu l'écart entre les bâtiments et les hauteurs de ceux-ci.
- ♦ Pleine terre : est un espace où les éventuels ouvrages existants ou projetés dans son tréfonds (sous le sol), ne portent pas préjudice à l'équilibre pédologique.
- ♦ Rénovation : il s'agit d'une construction neuve, après démolition totale de l'ancien bâti.



♦ Réhabilitation : a pour but de rouvrir un lieu fermé, ou ouvert mais pas aux normes les plus récentes.



♦ Restauration : il s'agit de la remise en état de l'ancien bâti dans son ancien état.



♦ Secteur sauvegardé: est un secteur présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.



- ◆ Servitudes d'utilité publique : est une limitation de la propriété privée dans un but d'intérêt général (conservation monuments historiques, passage de canalisations d'eau...).
- ♦ Sursis à statuer : Décision par laquelle l'autorité compétente refuse de se prononcer immédiatement sur des demandes d'autorisation de travaux de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan. La décision de sursis à statuer doit être motivée.
- ♦ Terrain : est une propriété foncière d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire (unité foncière).
- ♦ Végétalisation des espaces libres : dans une perspective de développement durable, il y a obligation de réalisation d'espaces libres végétalisés, pour inciter à la qualité de ces espaces et privilégier les aménagements paysagers en pleine terre.



- ♦ Zonage (ou zoning) : délimitation des zones urbaines ou à urbaniser, les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger, etc.
- ♦ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) : est une zone dans laquelle la ville décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains qu'elle a acquis ou acquerra.